

Les Cahiers de droit

Chronique de la Faculté



Volume 14, numéro 4, 1973

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/041788ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/041788ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (imprimé)

1918-8218 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

(1973). Chronique de la Faculté. *Les Cahiers de droit*, 14(4), 697–698.
<https://doi.org/10.7202/041788ar>

Tous droits réservés © Faculté de droit de l'Université Laval, 1973

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Chronique de la Faculté

Recherche sur la justice administrative

À la fin de janvier 1974, une équipe de professeurs de la Faculté de Droit de l'Université Laval a annoncé le lancement d'un programme de recherche d'envergure sur la « justice administrative ». Il s'agit de trouver la solution rapide, efficace, au moindre frais, des litiges entre l'administration et les administrés, que cette administration soit fédérale, provinciale ou locale. Actuellement, ces litiges relèvent des cours de justice, de tribunaux administratifs quasijudiciaires (comme les tribunaux du travail, la régie des transports, etc.) ou d'une institution comme l'ombudsman. Toutes ces institutions feront l'objet de la recherche. On sait que depuis dix ans, des changements importants ont été apportés dans ce domaine et qu'il devient essentiel de faire le point et d'envisager des réformes éventuelles.

Les travaux porteront notamment sur le gros problème de la procédure qui, dans le cas des tribunaux administratifs, n'a fait l'objet que d'études fragmentaires et insatisfaisantes; sur la possibilité de transposer l'institution de l'ombudsman au niveau fédéral et local; sur l'accessibilité physique, psychologique et financière à la justice administrative; bref sur un ensemble de questions destinées à améliorer le contrôle de l'administration, sa qualité et ses relations avec les administrés. Ces questions revêtent une importance particulière à une époque où le rôle de l'État s'avère de plus en plus omniprésent.

L'équipe de l'Université Laval est dirigée par M^e Patrice Garant, professeur titulaire en droit administratif, qui vient de terminer une année sabbatique au cours de laquelle il a pu étudier le fonctionnement des tribunaux administratifs et du Conseil d'état en France. M^e Garant a également fait partie du Groupe de travail sur les tribunaux administratifs du ministère de la Justice du Québec. Il sera assisté de M^e Denis Lemieux, docteur en droit (Montpellier), de M^e Patrick Kenniff, Ph.D., London School of Economics, et de six autres professeurs-assistants de la Faculté.

Une subvention de démarrage assurée par l'Université Laval couvre la phase de l'avant-projet qui se terminera par un rapport; le projet définitif sera alors présenté à divers organismes subventionnaires. Étant donné l'ampleur de la question, le projet global devrait s'échelonner sur trois à cinq ans. Il est le pendant d'un autre projet en cours de réalisation à la Faculté de Droit de l'Université Laval, sur l'administration de la justice civile. Cette concentration de recherches sur l'administration de la justice est bien dans la ligne de l'administration publique, cette grande orientation que s'est fixée l'Université Laval, tenant compte de sa proximité du Gouvernement du Québec et des facilités de travail qui en résultent.

Cette recherche aura aussi pour effet d'attirer un bon nombre d'étudiants gradués et d'assistants de recherche qui pourront entreprendre leurs mémoires de maîtrise ou de doctorat dans ce cadre. Elle confirme la vigueur prise depuis quelques années par la recherche à la Faculté de Droit de l'Université Laval.

Recherche en droit sur l'enfance

Sous la direction de deux professeurs de la Faculté de Droit, madame Michèle Rivet, avocat, et madame Édith Deleury, une recherche sur le droit de l'enfance au Québec a été entreprise grâce à une subvention du ministère québécois de l'Éducation. L'idée d'entreprendre une telle recherche est née en 1972 et elle a eu comme point de départ la constatation de la disparité et de la dispersion des lois s'appliquant aux enfants, signe de l'absence d'une politique globale concernant l'enfance. L'objectif fondamental du projet est d'entreprendre l'étude de la législation québécoise se rapportant à l'enfance pour en approfondir les fondements et proposer une restructuration du droit de l'enfance à l'intérieur d'une loi cadre.

Dans un premier temps, on procède à l'inventaire des lois et règlements, tant fédéraux que provinciaux, ainsi qu'à l'inventaire de la doctrine et de la jurisprudence québécoise. Les données recueillies ont déjà mis en évidence quatre secteurs prioritaires susceptibles d'être l'objet d'une étude plus approfondie. Il s'agit de l'éducation, des loisirs, de la délinquance et de la protection de la santé physique et mentale de l'enfance.

DOCTORAT À M. DOMINIQUE ALHÉRITIÈRE

Le 8 février, M. Dominique Alhéritière a soutenu, à la Faculté de Droit de l'Université Laval, sa thèse sur « Les aspects constitutionnels de la gestion des eaux au Canada ». Le jury était formé de M^e Jean-Charles Bonenfant, professeur à la Faculté de Droit, qui agissait comme président, de M^e André Tremblay, professeur à l'Université de Montréal, de M^e Jules Brière, sous-ministre adjoint au ministère des Affaires intergouvernementales, et de M^e Gil Rémillard, professeur à la Faculté de Droit de l'Université Laval.

La soutenance a donné lieu à un échange intéressant d'idées entre le candidat, les membres du jury et quelques membres de l'assistance. Le jury a recommandé que le doctorat soit accordé à M. Alhéritière.

On se rappelle que *Les Cahiers de Droit* ont publié, dans la livraison n° 4, du volume 12, en 1971, le texte de la thèse de maîtrise que M. Alhéritière avait préparée, à l'Université de Montréal, sous la direction du professeur André Tremblay et qui portait sur « La prépondérance fédérale en droit constitutionnel canadien ».